

# Rapport financier 2010

## Situation financière (bilan)

### ACTIFS

Actifs financiers	4 602 295 \$
Actifs non financiers	8 254 921 \$
	<hr/>
	12 857 216 \$

### PASSIFS ET EXCÉDENT ACCUMULÉ

Passifs	5 753 803 \$
Excédent accumulé	7 103 413 \$
	<hr/>
	12 857 216 \$

## Résultats de fonctionnement

Revenus	1 554 296 \$
Dépenses	1 720 141 \$
	<hr/>
	(165 845)\$
Amortissement	299 949 \$
Coût des propriétés vendues	13 474 \$
Remboursement de la dette	(21 307)\$
Affectations	(62 138)\$
	<hr/>
Excédent de fonctionnement	64 133 \$

## Résultats d'investissement

Revenus	1 933 064 \$
Acquisition d'immobilisations	(3 120 018)\$
Acquisition de propriétés à revendre	(3 964)\$
Financement	1 106 014 \$
Affectations	147 989 \$
	<hr/>
Excédent d'investissement	63 085 \$

## Excédent accumulé

Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2009	5 336 198 \$
Excédent non affecté	18 172 \$
Excédent affecté et fonds réservés	49 149 \$
Financement des investissements	(25 958) \$
Investissement net	1 725 852 \$
	<hr/>
Solde au 31 décembre 2009	7 103 413 \$

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice de 2010 ont été déposés à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 juillet dernier.

Le rapport financier préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été fait conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada.

Pour sa part, le rapport du vérificateur également préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton a été déposé sans restriction. Certaines recommandations ont été émises pour la gestion de l'année 2011.

Municipalité  
de  
Sainte-Flavie  
Porte d'entrée de la Gaspésie

# La Marée



Volume 25, no.5, 8 juillet 2011

## Arrosage des pelouses et jardins

Si vous êtes desservi par le réseau d'acqueduc, il est permis d'arroser votre pelouse et/ou jardin seulement les LUNDIS et JEUDIS en soirée.

Pour les nouvelles pelouses ou plantations, vous pouvez obtenir un permis temporaire vous permettant d'arroser pendant 15 jours consécutifs, et ce, toujours en soirée. Ce permis est gratuit.

## Ventes de garage

La période permise pour effectuer une vente de garage est débutée. Les personnes désirant vendre leur matériel doivent se procurer un certificat d'autorisation au coût de 15\$ par événement.

La durée de la vente de garage ne doit pas excéder une fin de semaine (du vendredi 16 h au dimanche 21 h) et le nombre maximal de ventes de garage est fixé à trois par année. Elles doivent avoir lieu entre le 1er mai et le 31 octobre.

## Brûlage saisonnier

Veillez prendre note que les permis de brûlage saisonnier sont disponibles (feux de grève et feux d'artifices). Les certificats sont gratuits et vous devez en faire la demande à la Municipalité en nous contactant au 418 775-7050, poste 131.

Il est important de respecter les règles inscrites sur votre permis :

- La hauteur maximale permise pour un feu;
- La distance qui doit être respectée entre l'emplacement du feu et le résidence;
- Le fait qu'un seul feu est permis par terrain.

Dans le cas où les règlements ne seraient pas observés, le permis de brûlage peut être révoqué.

## Circulation des VTT

Nous rappelons que la circulation en VTT (4 roues) sur les plages est interdite en tout temps. Les personnes remarquant des infractions doivent en informer la Sûreté du Québec.

## INFORMATION DU COMITÉ D'AMITIÉ

À la dernière réunion, les membres du comité d'amitié ont nommé une nouvelle présidente. Mme Livina Dufour succède à Mme Stella Gaudreault.

Durant plusieurs années, Mme Stella fut présidente. Félicitations et sincères remerciements pour son grand dévouement et ces heures de travail au comité.

Mme Stella accepte de continuer à travailler avec le groupe de bénévoles pour préparer les buffets après des funérailles.

Bravo et Merci Stella.

Livina Dufour, présidente  
418-775-0190

## MARCHÉ AUX PUCES

Le Marché aux puces du Comité des Sports et Loisirs se tiendra le samedi 13 août à compter de 9 h, dans le stationnement de l'église.

La location de tables est au coût de 15 \$ par table. Il y a un maximum de deux tables par personne.

Les profits vont au comité pour l'organisation d'activités culturelles et sportives.

En cas de mauvais temps, le marché aux puces est remis au lendemain.

Pour information et inscription, contactez Marie-Eve Bouchard au 418-775-7050, poste 131.

## NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA VILLA VENTS ET MARÉES



Lors de l'Assemblée générale annuelle de la Corporation de logements communautaires de Sainte-Flavie, le nouveau conseil d'administration a été élu. Les membres sont Mme Christine Gagnon, présidente; M. Jacques Lavoie, vice-président; Mme Kathy Gagnon, secrétaire-trésorière; M. Jean Guimond, représentant municipal; Mme Paulette Côté, résidente; Mme Alma Lévesque, résidente et Mme Johanne St-Pierre, représentante des résidents.

Pour plus d'informations sur la Villa, vous pouvez contacter la coordonnatrice Synthia Boucher au 418-785-1800, poste 109.

## ÉLYME DES SABLES

Au printemps, quelques citoyens de Sainte-Flavie se sont procurés des plans d'élyme des sables pour stabiliser leur terrain. Les personnes intéressées peuvent toujours le faire car les Jardins de Métis ont produit des plants qui sont en vente au coût de 1 \$ l'unité. La quantité minimale pour un achat est de 98 plants.

Information : 418-775-2222, poste 221  
Procédure de plantation disponible sur [www.sainte-flavie.net/vivre/documents](http://www.sainte-flavie.net/vivre/documents)

## Appel à tous – Collecte de coquillages

Dans le cadre de la réalisation de l'exposition permanente « *Contre vents et marées* » qui débutera fin juin au Vieux Presbytère de Sainte-Flavie, nous avons besoin de vous.

Quitte à faire une exposition qui parle du milieu marin de notre village, autant impliquer ses citoyens dans sa réalisation ! Nombreux sont ceux parmi nous qui aimons nous promener en bord de mer et ramasser les plus beaux coquillages, crustacés ou algues aux formes étranges : c'est exactement ce dont nous avons besoin !

Que ce soit un don ou un prêt, amenez vos trouvailles au centre municipal aux heures d'ouverture et les plus remarquables auront leur quart d'heure de gloire derrière une vitrine de la salle d'exposition, pour le plaisir des yeux de tous nos visiteurs estivaux.

Alors à vous de jouer ! L'image de notre littoral dépend de vous.

Vous pouvez contacter Jean-David Papa au 418 775 7050 #138 pour tout renseignement.



## AVIS PUBLIC

### PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil municipal a adopté le 3 mai 2011 le règlement intitulé « Règlement numéro 2011-01 visant à modifier le Règlement de zonage numéro 3-91 et ses amendements » de la municipalité de Sainte-Flavie dans le but d'établir des normes supplémentaires relatives aux normes de protection de la rive.

Ce règlement n'a pas fait l'objet d'une demande valide de participation à un référendum;

Ce règlement a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 9 mai 2011;

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;

Le règlement numéro 2011-01 entre en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ainsi qu'au Code municipal.

Francine Roy  
Directrice générale/secrétaire-trésorière